



## REGLEMENT SELECTION DE POLYNESIE

*Saison 2009 - 2010*

**Article 1 :** La Sélection de Polynésie est une épreuve particulière, permettant de constituer la meilleure équipe pour représenter le District de Bridge de Polynésie française dans des compétitions nationales et internationales (CBOME, Interdistricts, Eliminatoires zone VII, Olympiades, PABF,...).

### **Article 2**

**Principe :** Phase unique à 14 paires où sont inscrites obligatoirement les paires avec au moins un joueur classé en 1<sup>ère</sup> série et complétée par les paires ayant le meilleur indice.

### **Modalités :**

6 tours sur 2 weekends avec 28 donnes jouées à chaque tour

### **Article 3 : Dates et horaires**

1<sup>er</sup> weekend : Tour 1, samedi 23 janvier 2010 à 13H30  
Tour 2, samedi 23 janvier 2010 à 19H30  
Tour 3, dimanche 24 janvier 2010 à 9H00

2<sup>nd</sup> weekend : Tour 4, samedi 30 janvier 2010 à 13H30  
Tour 5, samedi 30 janvier 2010 à 19H30  
Tour 6, dimanche 31 janvier 2010 à 9H00

### **Article 4 : Organisation**

La sélection est organisée par le District de Bridge de Polynésie et la réalisation technique de la compétition est assurée par le Cercle de Bridge de Tahiti.

**Article 5 :** Les paires désirant s'inscrire, pourront le faire par l'intermédiaire de leur président de club ou directement par email à l'adresse [jo.begouin@gmail.com](mailto:jo.begouin@gmail.com) .

La date limite d'inscription est donc fixée au mardi 19 janvier 2010 à 19h 00.

### **Article 6 : Déroulement de l'épreuve**

Le mouvement utilisé est celui du Patton Suisse (Logiciel FFB)

Les paires sont classées à l'IV et le 1<sup>er</sup> tour est prédéterminé par l'ordinateur.

Les tours suivants sont également déterminés par l'ordinateur : chaque paire joue contre sa voisine de classement sauf si elles se sont déjà rencontrées. Un bonus est déterminé automatiquement à partir du 2<sup>ème</sup> tour.

### **Article 7 : Calcul des résultats**

La marque de la paire sera fait en fonction et en comparaison du PAR de chaque donne (celui-ci étant calculé en supprimant les 2 scores extrêmes soit calculé sur 5 scores)

Pour chaque donne, l'arbitre calcule le PAR qui est communiqué à chaque paire qui calcule son score transformé en IMP. Cette somme d'IMP est vérifiée avec ses adversaires. Cette somme IMP est transformée en PV dans l'abaque correspondant au nombre de donnes jouées.

**Article 8 :** Les 3 premières paires au classement à l'issue des 6 séances constitueront la Sélection de Polynésie. En cas de désistement d'une paire de la sélection, c'est la paire qui vient en 4<sup>ème</sup> qui est sélectionnée, si celle-ci refuse de faire partie de la sélection c'est la 5<sup>ème</sup> qui est sélectionnée jusqu'à la 7<sup>ème</sup> incluse.

**Article 9 :** Arbitrage

L'arbitre de la rencontre fera référence au code international, au règlement des compétitions de juillet 2009

Catégorie d'épreuve : Cette épreuve est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie: se référer à l'annexe V du règlement des compétitions.

**Article 10:** Appel, réclamation.

Tout joueur peut faire appel d'une décision de l'arbitre sous certaines conditions :

1. Dans les 30 minutes qui suivent la fin de la séance,
2. Par écrit à la commission d'arbitrage par l'intermédiaire de l'arbitre,
3. En versant une caution de 5.000XFP non rendue en cas d'appel non justifié.

Toute réclamation pour une erreur de marque, de calcul, de résultat doit être déposée dans les 30 minutes qui suivent la mise à disposition des résultats de la séance.

Le Bureau du District